

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 6 SEPTEMBRE 2016**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 6 septembre à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Nicole Lussier, conseillère;  
Monsieur Roger Fortin, conseiller  
Monsieur Paolo Girard, conseiller  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Pierre Vallières, conseiller, a informé le directeur général de son absence

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2016-09-223

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2016-09-224-1

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016.

2016-09-224-2

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2016 –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 août 2016.

2016-09-225

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou contrats à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	49567	exploitation des eaux usées	
			1,993.60\$
- Groupe Environex	1388146	analyse d'eau usée	59.79\$
- Groupe Environex		1389547 analyse d'eau potable	
			198.33\$

- Groupe Environex	1389802	analyse d'eau usée	88.53\$
- Lavery	1296684	dossier Civbec	1,714.40\$
- Copicom	55Q1118391	copies N/B et couleurs	312.43\$
- Entreprise Ethier	3766	2 <sup>e</sup> coupe fauchage abords de route	1,580.91\$
		Berthiaume	
- LAPS Sonorisation	17123	système de son salle communautaire	2,672.19\$
<b>TOTAL :</b>			<b>8,620.18 \$</b>

2016-09-226

Acceptation des comptes à payer en septembre 2016 (document 1-A) –

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 6 septembre 2016 au montant de 28,373.64\$ tel qu'il appert au document 1A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois d'août 2016 au montant de 28,373.64\$ à être payés en septembre 2016, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et d'autoriser le secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

2016-09-227

Dépenses du directeur général, de la directrice générale adjointe et du maire –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 2,592.84\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>
<u>Montant</u>	
MasterCard	
- F.Q.M.	3 inscriptions au congrès de la F.Q.M.
2,483.46\$	
- Place Ville Marie	rencontre avocats RE sablière
22.00\$	
- Brioche Dorée	rencontre avocats RE sablière
8.86\$	
- Le Relais Mamilou	dîner travail
27.06\$	
- Club de Golf International	dîner fin de travail étudiantes
51.46\$	

2016-09-228

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

*Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

*Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier

## PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-09-229

Adoption du règlement 458 modifiant le code d'éthique des membres du Conseil –  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
REGLEMENT NUMERO 458

Règlement numéro 458 modifiant le règlement 445 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valentin.

---

CONSIDERANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 2 décembre 2010 la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010 c. 27);

CONSIDERANT QUE la Loi 83 sanctionnée le 10 juin 2016 crée une obligation de modifier le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil

CONSIDERANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, lors de la séance ordinaire du 9 août 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil qu'il est par le présent règlement ordonné et statué ce qui suit :

### **ARTICLE 1. TITRE DU REGLEMENT**

Le règlement 445 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil est modifié en ajoutant à la suite du premier paragraphe de l'article 6 le paragraphe suivant :

Il est interdit à tout membre du Conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par le Conseil.

Le membre du Conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue ci-dessus. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du Conseil est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

### **ARTICLE 2. ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

---

Pierre Chamberland  
Maire

Serge Gibeau  
Directeur général

2016-09-230

Adoption du règlement 459 modifiant le code d'éthique des employés –  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
REGLEMENT NUMERO 459

Règlement numéro 459 modifiant le règlement 419 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité de saint-Valentin.

---

CONSIDERANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 2 décembre 2010 la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010 c. 27);

CONSIDERANT QUE la Loi 83 sanctionnée le 10 juin 2016 crée une obligation de modifier le règlement relatif au code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil

CONSIDERANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, lors de la séance ordinaire du 9 août 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil qu'il est par le présent règlement ordonné et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1. TITRE DU REGLEMENT**

Le règlement 419 relatif au code d'éthique et de déontologie pour les employés est modifié en ajoutant à la suite du premier paragraphe de l'article 6 le paragraphe suivant :

Il est interdit à tout employé de la Municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par le Conseil.

**ARTICLE 2. ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Pierre Chamberland  
Maire

Serge Gibeau  
Directeur général

2016-09-231

Lignage de rues –

CONSIDERANT QUE la Municipalité a invité cinq firmes à soumissionner pour les travaux de lignage de certaines voies de circulation;

CONSIDERANT QUE les quatre firmes ont déposé des soumissions conformes savoir :

Marquage et traçage du Québec, Saint-Germain-de-Grantham  
10.25 km de lignes simple : 165.00\$/kilomètre 1,691.25\$  
20.50 km de lignes de rives : 165.00\$/kilomètre 3,382.50\$

Marquage Signalisation Inc., Saint-Philippe  
10.25 km de lignes simple : 190.00\$/kilomètre 1,947.50\$  
20.50 km de lignes de rives : 180.00\$/kilomètre 3,690.00\$

SMQ Inc., Blainville  
10.25 km de lignes simple : 339.00\$/kilomètre 3,474.75\$  
20.50 km de lignes de rives : 339.00\$/kilomètre 6,949.50\$

Lignes-Fit, St-Sauveur  
10.25 km de lignes simple : 280.00\$/kilomètre 2,870.00\$  
20.50 km de lignes de rives : 280.00\$/kilomètre 5,740.00\$

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'octroyer le contrat à la firme Marquage et traçage du Québec selon les modalités suivantes :

10.25 km de lignes simple : 165.00\$/kilomètre 1,691.25\$  
20.50 km de lignes de rives : 165.00\$/kilomètre 3,382.50\$

2016-09-232

Plainte pour éclairage intrusif et abusif d'une propriété –  
*Monsieur Pierre Chamberland, maire, informe le Conseil au sujet d'une plainte reçu d'un citoyen pour éclairage intrusif et abusif d'une propriété.*

Le Conseil est informé qu'un avis de motion est prévu à l'ordre du jour de la présente séance.

2016-09-233

Acquisition d'un nouveau système de projection pour la salle communautaire –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat d'un système de projection pour la salle communautaire de Laps Communication au coût de 1,617.64\$ taxes comprises.

2016-09-234

MRC Haut Richelieu : demande d'utilisation du service de génie-conseil –

Sur la proposition Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu l'unanimité du Conseil d'informer la MRC le Haut-Richelieu que la Municipalité a l'intention de recourir au service de génie conseil offert par la MRC le Haut-Richelieu pour la préparation du dossier de réfection du ponceau traversant le chemin de la 3<sup>e</sup> Ligne tel qu'indiqué par le rapport de la firme CIMA+ à la limite de la municipalité.

2016-09-235

Avis de motion : règlement pour prescrire que les poteaux et autres installations de support doivent être utilisés en commun par toute personne qui exploite une entreprise de télécommunication, d'électricité et tout autre service de même nature –

Monsieur le Conseiller Luc Van Velzen donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement pour prescrire que les poteaux et autres installations de support doivent être utilisés en commun par toute

personne qui exploite une entreprise de télécommunication, d'électricité et tout autre service de même nature

2016-09-236

Avis de motion : modification du règlement de nuisance re tonte de gazon et éclairage projetant sur une voie publique et/ou sur un terrain ou un bâtiment voisin –

Monsieur le Conseiller Robert Van Wijk donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement pour modifier le règlement 293 relatif aux nuisances relativement à la tonte de gazon et à l'éclairage projetant un faisceau sur une voie publique et/ou sur un terrain ou un bâtiment voisin.

2016-09-237

MAMROT : Blâme –

CONSIDERANT QUE la Municipalité a mis en place un réseau d'égout pour desservir le noyau villageois;

CONSIDERANT QUE ce réseau est en opération depuis 2010;

CONSIDERANT QUE le 24 juillet 2012 Monsieur François Payette, directeur, direction des infrastructures du MAMROT, confirmait à la Municipalité que la concentration moyenne annuelle de phosphore ne doit pas dépasser 1,0mg/l;

CONSIDERANT QUE le 19 septembre 2012 Madame Annie Massey du MAMROT transmettait à la Municipalité le rapport de performance pour l'année 2012 pour la station d'épuration (roseaux) en précisant que l'exigence en Ptot n'est pas respectée savoir 2,39 mg/l pour la période de janvier à juillet;

CONSIDERANT QUE suite à diverses discussions avec l'entrepreneur qui a conçu le système de traitement des eaux usées selon le principe du roseau épurateur aucune solution au problème n'a été trouvée;

CONSIDERANT QUE le 31 mai 2013 Monsieur Gaétan Labonté, ingénieur à la Direction des infrastructures du MAMROT informait la Municipalité des non-respect de l'exigence en phosphore (Ptot) et enjoignait la Municipalité d'agir afin de rétablir la bonne exploitation de ses ouvrages d'assainissement;

CONSIDERANT QUE lors d'une conversation téléphonique le 10 décembre 2013, Monsieur François Payette, directeur, direction des infrastructures du MAMROT, informait Monsieur Serge Gibeau, directeur général, que le MAMROT avait l'intention de mandater des experts pour analyser le système de traitement des eaux usées (roseaux épurateurs) et suggérer les correctifs à apporter;

CONSIDERANT QUE le 3 février 2014, Monsieur François Payette précisait à Monsieur Serge Gibeau, directeur général qu'il prévoyait que le mandat serait réalisé à l'été 2014;

CONSIDERANT QUE le 20 mars 2014, Monsieur François Payette, directeur, direction des infrastructures du MAMROT, confirmait à la Municipalité que le rapport des experts serait disponible en septembre et que la municipalité en recevrait un exemplaire.

CONSIDRANT QUE le 9 septembre 2014, Monsieur Serge Gibeau, directeur général, demandait à Monsieur François Payette l'état d'avancement du dossier;

CONSIDERANT QUE le 20 novembre 2014, Monsieur Gaston Francoeur, ingénieur au MAMROT, informait Monsieur Serge Gibeau, directeur général que l'offre de service de CTEAU avait été modifiée et que dès que les autorités auront statué sur le projet CTEAU communiquera avec la Municipalité pour débiter l'étude le plus rapidement possible;

CONSIDERANT QUE le 30 janvier 2015, Monsieur François Payette, directeur, direction des infrastructures du MAMROT, a informé la Municipalité que le MAMROT avait mandaté le Centre de technologies de l'eau afin de réaliser une étude pour déterminer les sources des problèmes et pour suggérer les modifications à être apportées pour rencontrer les exigences de traitement;

CONSIDERANT QUE le 24 mars 2015 Madame Stéphanie Hamelin du Centre de technologies de l'eau a communiqué avec la Municipalité afin de prévoir une rencontre de début de mandat;

CONSIDERANT QUE durant l'année 2015 différents échanges ont eu lieu entre la municipalité et le Centre de technologies de l'eau;

CONSIDERANT QUE les dernières informations ont été soumises au Centre de technologies de l'eau en janvier 2016;

CONSIDERANT QUE le 3 mars 2016, Monsieur Serge Gibeau, directeur général, s'informait auprès de Monsieur Gaston Francoeur du MAMRO de l'état d'avancement du dossier;

CONSIDERANT QUE le 3 mars 2016 Monsieur Serge Gibeau, directeur général, s'informait auprès Madame Stéphanie Hamelin du Centre de technologies de l'eau de la date de remise du rapport au MAMOT;

CONSIDERANT QUE le 3 mars 2016 Madame Stéphanie Hamelin du Centre de technologies de l'eau répondait à Monsieur Serge Gibeau, directeur général qu'une confirmation serait transmise à la Municipalité lorsque le dossier sera transmis au MAMOT;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a entrepris des procédures judiciaires contre les firmes et entreprises impliqués dans la réalisation du dossier du système de traitement des eaux usées;

CONSIDERANT QUE les procureurs de la Municipalité ont besoin de ce rapport pour préparer la suite des procédures.

CONSIDERANT QU' en date de l'adoption de la présente résolution, la Municipalité n'a reçu aucune nouvelle du groupe de recherche ni quand le rapport lui sera transmis.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu l'unanimité du Conseil :

- d'informer le ministre des Affaires Municipales et de l'Organisation du Territoire, Monsieur Martin Coiteux de l'insatisfaction de la Municipalité relativement aux nombreux délais de production du rapport qui non seulement occasionnent des délais dans l'exécution des procédures mais également un accroissement éventuel des frais qui pourraient être impartis à la Municipalité pour exécuter la réalisation des travaux correctifs.

2016-09-238

MTMDET : installation de panneaux d'identification dans les emprises des routes 221 et 223 –

CONSIDERANT QUE le 4 août 2015 la Municipalité a par sa résolution 2015-07-224, demandait à la Direction générale de la Montérégie du Ministère des Transports une demande s'il acceptait le projet municipal d'installer un nouveau panneau d'identification municipal sur un emplacement situé à l'intersection de la route 221 et du chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne;

CONSIDERANT QU' il n'y a pas eu de suite à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le 2 février 2016 la Municipalité, par sa résolution 2016-02-040 expliquait à la Direction de la Montérégie du Ministère des Transports :

- que la Municipalité souhaitait faciliter l'accès au territoire et aux services commerciaux qui y sont situés par l'installation de panneaux directionnels;
- que la Municipalité est située entre deux artères principales soit la route 221 dans les Municipalités de Lacolle et de Saint-Cyprien-de-Napierville et la route 223 dans la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix;
- que la Municipalité ne peut se faire valoir et promouvoir la Capitale de l'Amour même avec un toponyme aussi significatif que Saint-Valentin;
- que les panneaux seraient installés dans les emprises des routes sous juridiction du Ministère des Transports et demandait au Ministère des Transports l'autorisation d'installer lesdits panneaux directionnel dans les emprises des routes sous sa juridiction.

CONSIDERANT QUE le 14 avril 2016, la direction de la Montérégie du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports informait la Municipalité que les croquis soumis correspondaient à des panneaux de bienvenue avec des messages publicitaires et qu'aucune forme de publicité n'est acceptée dans l'emprise du Ministère;

CONSIDERANT QUE le 2 mai 2016, Monsieur Serge Gibeau, directeur général, confirmait à la direction de la Montérégie du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que la Municipalité entendait respecter les normes;

CONSIDERANT QUE le 13 juin 2016, Monsieur Serge Gibeau, directeur général, soumettait à la direction de la Montérégie du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un projet d'installation de panneaux de bienvenue comprenant uniquement l'identification



de la Municipalité avec la mention Capitale de l'Amour et la direction dans l'emprise des routes 221 et 223;

CONSIDERANT QUE le 28 juin 2016, la direction de la Montérégie du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports informait Monsieur Serge Gibeau, directeur général qu'après vérification il ne sera pas possible d'acquiescer à la demande de la Municipalité puisque la norme portant sur les panneaux de bienvenue stipule que les panneaux doivent être situés dans les limites territoriales de la Municipalité.

CONSIDERANT QUE le 22 août 2016, Monsieur Serge Gibeau, directeur général, précisait à la direction de la Montérégie du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que les motifs à l'effet de les installer dans les emprises des routes 221 et 223 visaient essentiellement à optimiser la visibilité de la Municipalité et que l'autorisation de la Municipalité de Lacolle avait été obtenue et qu'il n'entrevoit pas de problème à obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDERANT QUE Monsieur Serge Gibeau, directeur général, informait, dans sa lettre du 22 août 2016, la direction de la Montérégie du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que des panneaux identifiant notamment des marinas et des commerces avaient été installés dans l'emprise du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans les limites territoriales de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'exprimer au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Laurent Lessard son incompréhension face au refus transmis à la Municipalité alors qu'on retrouve déjà des panneaux non conformes dans les emprises du Ministère sur le territoire de municipalités voisines :
- de demander au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Laurent Lessard :
  - de prendre en considération que les panneaux de bienvenue prévus par la Municipalité respectent les critères de contenu prévus dans les documents normatifs et que leur localisation vise essentiellement à contribuer à accroître la visibilité de la Municipalité;
  - de lui faire part que ces panneaux seront installés selon les spécifications du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

2016-09-239

Collaboration avec le Musée du Haut-Richelieu –

CONSIDERANT QUE le Musée du Haut-Richelieu procède à l'élaboration d'une exposition itinérante ayant pour sujet le souvenir de la crise du verglas;

CONSIDERANT QUE cette exposition se veut un rappel des événements qui ont bouleversé la région en 1998;

CONSIDERANT QUE cette exposition est prévue en 2018 pour commémorer le 20<sup>e</sup> anniversaire de ce désastre naturel;

CONSIDERANT QUE le Musée du Haut-Richelieu souhaite obtenir une subvention pour permettre la réalisation de cette exposition;

CONSIDERANT QUE le Musée du Haut-Richelieu a reconnu que le Carrefour Culturel de Saint-Valentin comme un choix intéressant et avantageux pour la présentation de l'exposition;

CONSIDERANT QUE le Musée du Haut-Richelieu sollicité une lettre de la Municipalité confirmant son intention de participer à cette exposition.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De confirmer au Musée du Haut-Richelieu son intention d'accueillir l'exposition du Musée du Haut-Richelieu;
- De confirmer au Musée du Haut-Richelieu son consentement et son intention de s'engager dans une entente officielle;
- De confirmer au Musée du Haut-Richelieu qu'elle peut mettre à la disposition du Musée du Haut-Richelieu les espaces requis pour présenter l'exposition dans l'édifice municipal et sur le terrain de l'édifice municipal.

2016-09-240

Entérinement d'un achat de billet pour un représentant au souper  
bénéfice Amis du Fort Lennox –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'entériner l'achat d'un billet pour le souper bénéfique des Amis du Fort Lennox

2016-09-241

Tétra Tech : autorisation de paiement –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la note d'honoraires de la Firme Tétra Tech au montant de 4,886.44\$ pour les travaux correcteurs du système de traitement des aux usées de la Municipalité.

2016-09-242

Groupe Ultima : renouvellement du contrat d'assurances –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement de la police d'assurance de la Municipale et le paiement de 16,097.00\$ à la firme Groupe Ultima.

2016-09-243

Demande d'appui Réforme du réseau de la santé et des services  
sociaux –

CONSIDERANT QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi la Municipalité des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

CONSIDERANT QUE le projet Optilab vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de la Montérégie vers Longueuil;

CONSIDERANT la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

CONSIDERANT QUE ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains;

CONSIDERANT QU' en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de la Montérégie et plus précisément sur la Municipalité de Saint-Valentin seront importantes;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la Municipalité de Saint-Valentin.

2016-09-244

Demande MTMDET : installation afficheur de vitesse chemin 4<sup>e</sup> Ligne –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de fournir au MTMDET les informations requises pour l'installation de l'afficheur de vitesse sur le chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne.

2016-09-245

Histoire de nos racines : 16 octobre à 11h00 –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accueillir quatre acteurs pour l'exposition itinérante *Histoire de nos racines* pour les 350 ans d'histoire de Saint-Jean-sur-Richelieu et de publiciser l'activité via notre communiqué pour le 16 octobre 11h00.

2016-09-246

Nomination d'une nouvelle responsable de la bibliothèque –

Il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de nommer Madame Josée Grégoire à titre de responsable de la bibliothèque municipale en remplacement de Madame Réjane Hébert-Olivier.

2016-09-247

Demande de travaux d'aménagement et d'entretien de la branche 5A du Grand Ruisseau : répartition des coûts –

CONSIDERANT QUE par sa résolution 2016-08-211, la Municipalité demandait à la MRC d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 5A du Grand Ruisseau;

CONSIDRANT QU' il y a lieu de préciser les modalités de répartition des coûts.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil d'aviser la MRC le Haut-Richelieu que la Municipalité a l'intention de

procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la Municipalité et qu'à cet effet elle demande à la MRC le Haut-Richelieu de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la Municipalité de maintenir ce mode de répartition.

2016-09-247

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre du MTMDET relativement à l'octroi à la Municipalité d'un aide financière de 12,893.00\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal.

2016-09-248

Demande de la Municipalité de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix pour rouvrir les ententes afin de redistribuer les coûts supplémentaires advenant une nouvelle entente avec les pompiers

=

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de reporter cet item à une séance ultérieure du Conseil.

2016-09-249

Autorisation d'obtenir des informations des intervenants dans la convention pour la mise en place d'une infrastructure de fibres optiques sur des parties du territoire de la MRC –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général, à obtenir des organismes signataires de la *convention pour la mise en place d'une infrastructure de fibres optiques non éclairées et son entretien* toutes les informations pertinentes relativement à la mise en application des dispositions de cette convention.

2016-09-250

Demande de la FQM re assurances collectives –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de reporter cet item à une séance ultérieure du Conseil.

2016-09-251

Politique de location de la salle communautaire –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'ajouter au contrat de location de la salle communautaire un item traitant de la raison de la location.

2016-09-252

Épluchette du Maire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'organisation de l'épluchette de blé d'inde du maire le 25 septembre 2016.

2016-09-253

Autorisation d'un signataire pour soumettre une demande au MDDELCC –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général et/ou Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, à signer toute demande de certificat d'autorisation requis par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

2016-09-254

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:45 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier